

## **Point d'information sur dispositifs de reconversion des professeurs de STI**

Sur proposition de la FSU, un point d'information a été mis à l'ordre du jour du comité technique ministériel sur les dispositifs de reconversion des professeurs de STI.

La circulaire du 25 juin précise la mise en place de dispositifs de reconversion, on passe de 42 disciplines à 4 disciplines de recrutement.

Il est proposé aux enseignants déjà en place d'opter pour 1 des 4 champs nouveaux disciplinaires avant le 15 octobre.

Désormais, le mouvement des professeurs de STI ne se fait plus que sur 4 disciplines.

Une demande d'abrogation de la circulaire du 25 juin a été formulée.